

Les émissions de 1955 à 1958 du bureau français

Je vous propose d'évoquer dans cet article les conditions dans lesquelles les timbres du bureau français en Andorre ont été émis les 15 février 1955, 13 mars 1957, 13 août 1957 et 27 janvier 1958.

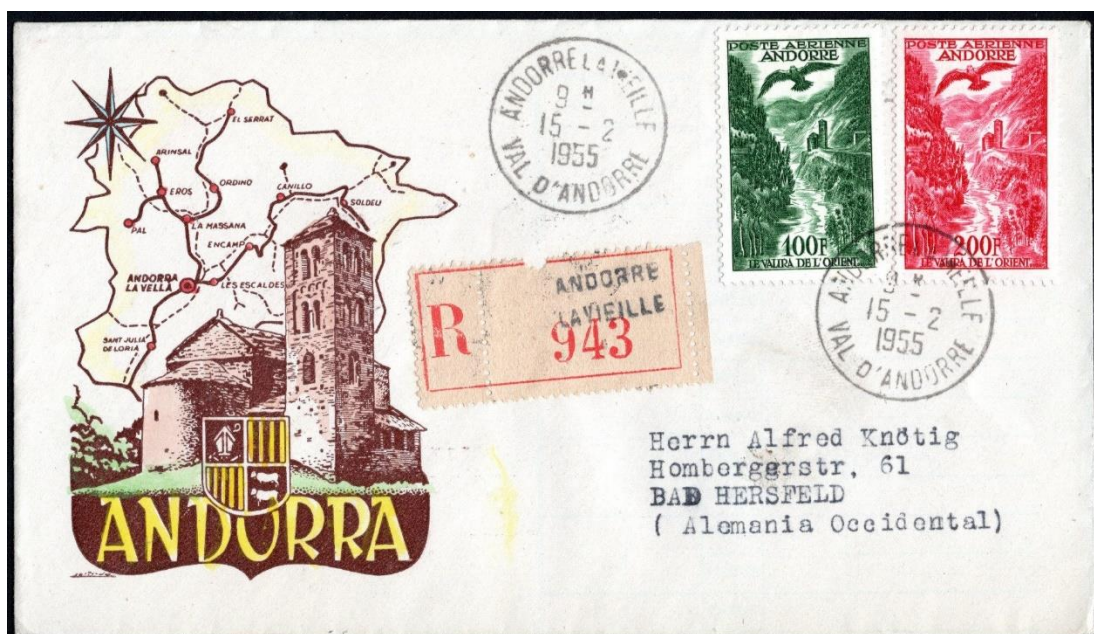
La poste française décide en ce début d'année 1955 de renouveler la série courante dont les plus anciennes valeurs encore en usage datent de 1944.

Les nouveaux timbres sont imprimés entre le 3 et le 20 janvier 1955 et leur mise en vente générale a lieu le mardi 15 février 1955. La série se compose de 16 valeurs de poste ordinaire et de 2 valeurs de poste aérienne.

Il n'est pas très difficile de se procurer des enveloppes premier jour comportant des timbres seuls ou des fragments de séries :



Série complète de poste ordinaire envoyée sur deux enveloppes
à North Conway (Etats-Unis) le premier jour de vente



Les 2 timbres de poste aérienne envoyés à Bad Hersfeld (RFA) le premier jour de vente

Le congrès de l'Union Postale Universelle de Bruxelles en date du 11 juillet 1952 décide de laisser toute latitude aux administrations postales pour le choix de la couleur des timbres-poste. Par conséquent, la poste française n'est plus tenue de respecter les codes couleurs recommandés pour le courrier vers l'étranger (vert pour l'imprimé, rouge pour la carte postale et bleu pour la lettre).

A l'exception des 30 F, 40 F et 75 F retirés en 1957 et du 70 F, probablement retiré au début 1958, ces timbres sont en vente jusqu'à l'avènement de la série en nouveaux francs qui paraît le 17 juin 1961. Pendant cette longue période de plus de six ans, les tarifs postaux sont modifiés dans les deux régimes le 1er juillet 1957 et le 6 janvier 1959.

Vous trouverez ci-après l'utilisation de ces timbres dans les tarifs les plus usuels, au jour de leur émission :

Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1949 sauf taxe de recommandation (Tarif du 1^{er} juillet 1949) et lettre de 21 à 50 g (Tarif du 8 décembre 1951)			
Lettre jusqu'à 20 g 15 F		Lettre de 21 g à 50 g 25 F	
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 8 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 12 F	

Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1949
sauf taxe de recommandation (Tarif du 1^{er} juillet 1949)
et lettre de 21 à 50 g (Tarif du 8 décembre 1951)

Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 5 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 15 F + 35 F = 50 F		Lettre recommandée de 21 g à 50 g 25 F + 35 F = 60 F	 
Avis de réception lors du dépôt 15 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 50 F	

Il convient de remarquer la très (trop) grande proximité de teinte entre le 30 F et le 75 F. Le problème est résolu de fait le 12 août 1957 quand les deux valeurs sont retirées.

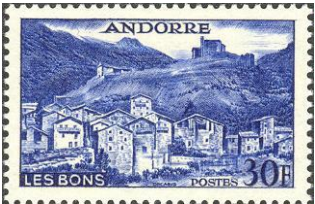
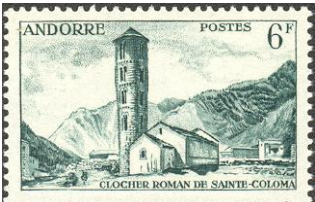
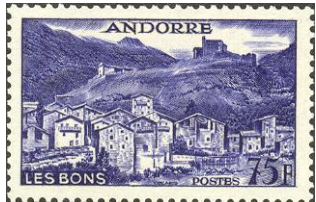
Les faciales des timbres mis en vente le 15 février 1955 sont adaptées aux tarifs postaux applicables à l'époque que ce soit dans le régime intérieur ou dans le régime étranger.

En effet, lorsqu'il est décidé de renouveler la série courante, un certain nombre de paramètres est pris en compte. En premier lieu, les nouveaux timbres doivent rendre le service postal efficace tant pour les agents des postes que pour les usagers.

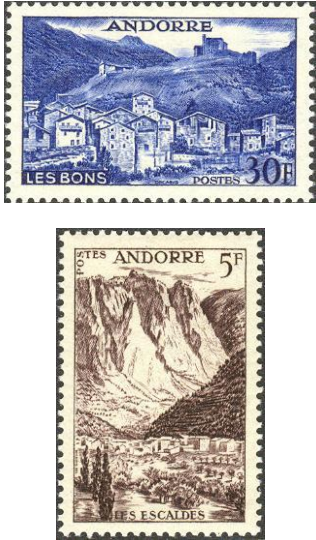
C'est aussi l'occasion de proposer des valeurs qui faisaient défaut au sein de l'ancienne série courante.

Cette émission ne déroge pas à la règle car un 25 F, lettre de 21 g à 50 g pour la France, un 75 F, lettre recommandée pour l'étranger et un timbre supplémentaire à forte faciale, le 200 F, sont mis en vente.

Régime étranger - Tarif du 1^{er} mai 1951

Lettre jusqu'à 20 g 30 F		Lettre de 21 g à 40 g 48 F	 
Carte postale ordinaire 18 F		Carte postale assimilée aux imprimés 6 F	
Imprimé par 50 g 6 F		Imprimé de 51 g à 100 g 12 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 30 F + 45 F = 75 F		Lettre recommandée de 21 g à 40 g 48 F + 45 F = 93 F	 

Régime étranger - Tarif du 1^{er} mai 1951

Avis de réception lors du dépôt 35 F		Taxe d'expres 65 F	
--	---	----------------------------------	---

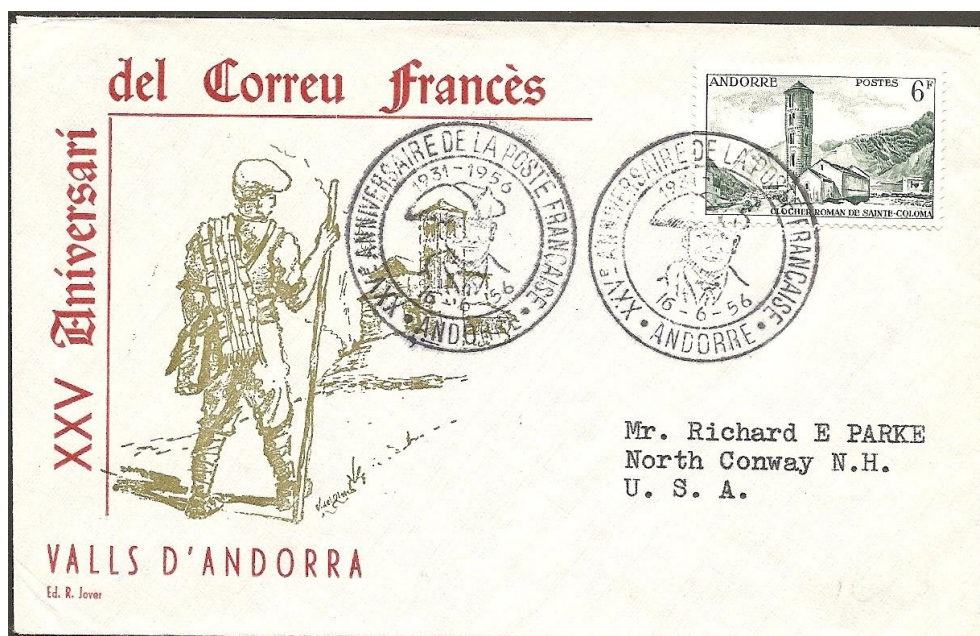
Pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de l'installation de la poste française en Andorre, un cachet commémoratif est mis en service à la recette principale d'Andorre la Vieille le samedi 16 juin 1956.



Ce cachet est le seul utilisé au bureau d'Andorre la Vieille jusqu'au samedi 30 juin 1956 inclus. Les courriers comportant cette oblitération ne sont pas très difficiles à réunir.



Lettre pour Amsterdam (Pays-Bas) du 16 juin 1956 - Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F



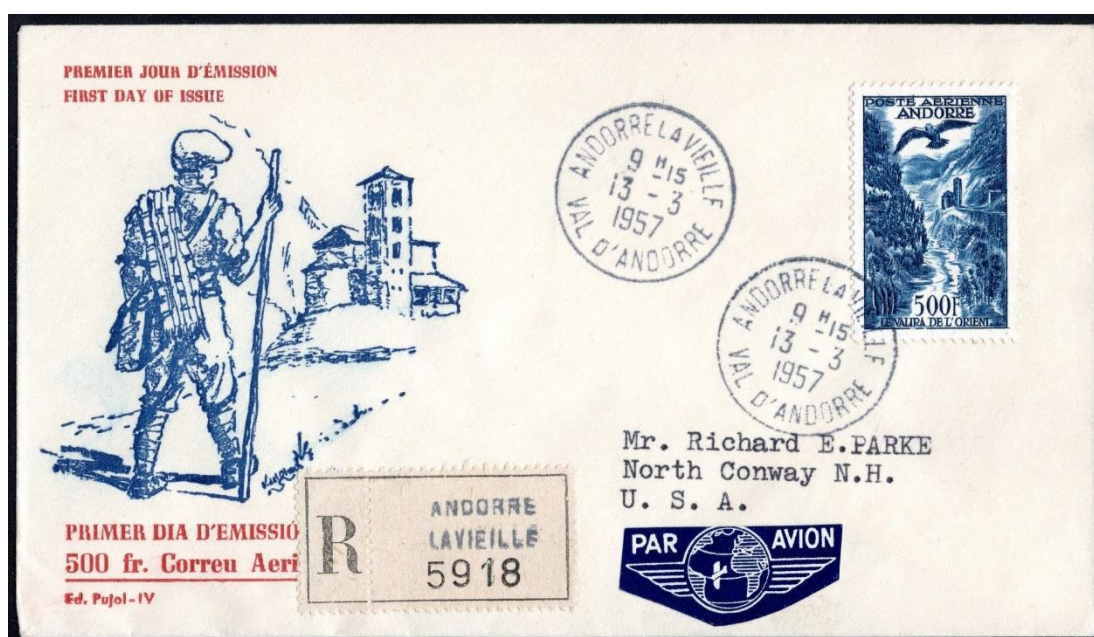
Imprimé pour North Conway (Etats-Unis) du 16 juin 1956 - Tarif du 1^{er} mai 1951 = 6 F

Malgré l'émission du 200 F rose de poste aérienne, le besoin d'un timbre à très forte faciale se fait sentir en Andorre. Il s'avère que les postes françaises et monégasques ont déjà émis à la fin des années 1940 et au début des années 1950 ce type de valeur.

Pour la France, les premières timbres disponibles sont le 500 F UPU en 1947, le 500 F Marseille en 1949 et le 1 000 F Paris en 1950 et pour Monaco les 500 F et 1 000 F au type avion et armoiries en 1949.

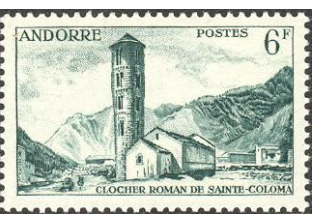
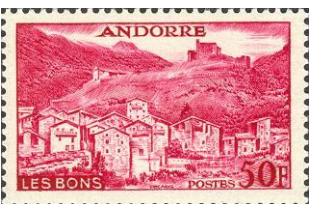
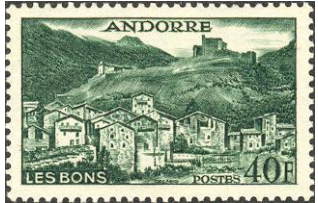
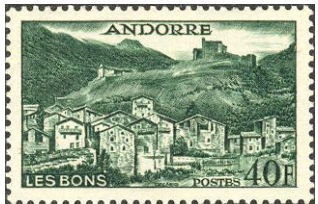
Suite à l'augmentation rapide des tarifs postaux, ces timbres deviennent nécessaires pour l'abonnement à la poste restante des voyageurs de commerce (500 F en 1949 puis 1 000 F en 1957) et certains paquets-poste envoyés par avion.

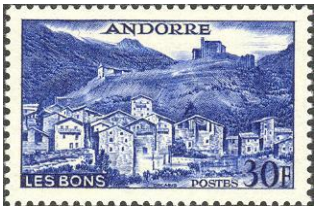
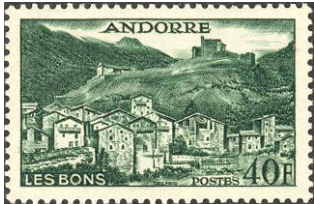
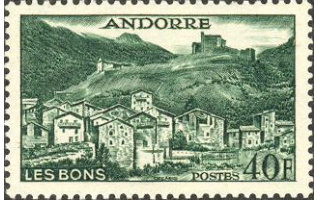
Il est donc décidé de proposer l'émission d'un 500 F pour la poste française en Andorre. Ce timbre de couleur bleue du même type que les 100 F et 200 F existants (Valira de l'Orient) est donc imprimé le 14 février 1957 et mis en vente le mercredi 13 mars 1957. Il existe un petit nombre d'enveloppes premier jour :



Enveloppe premier jour envoyée en recommandé par avion pour North-Conway (Etats-Unis)

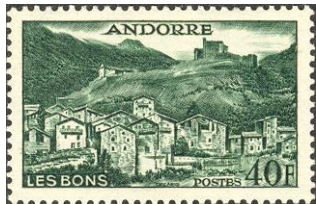
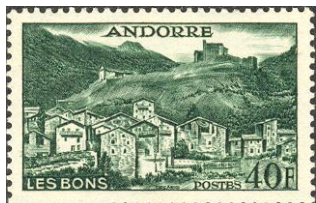
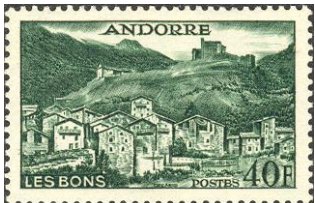
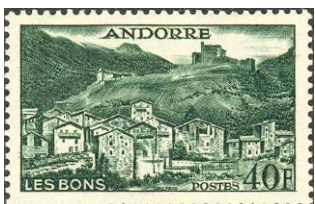
Le 1^{er} juillet 1957, les tarifs postaux sont modifiés dans les deux régimes. Les timbres disponibles permettent globalement une bonne adaptation aux nouveaux tarifs du régime intérieur.

Régime intérieur - Tarif du 1 ^{er} juillet 1957			
Lettre jusqu'à 20 g 20 F		Lettre de 21 g à 50 g 35 F	 
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 12 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 15 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 6 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 12 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 20 F + 45 F = 65 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 35 F + 45 F = 80 F	 

Régime intérieur - Tarif du 1 ^{er} juillet 1957			
Avis de réception lors du dépôt 30 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 80 F	 

Pour le régime étranger, quelques compositions sont nécessaires :

Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} juillet 1957			
Lettre jusqu'à 20 g 35 F	 	Lettre de 21 g à 40 g 55 F	 
Carte postale ordinaire 20 F		Carte postale assimilée aux imprimés 8 F	

Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} juillet 1957			
Imprimé par 50 g 8 F		Imprimé de 51 g à 100 g 16 F	 
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 35 F + 45 F = 80 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 55 F + 45 F = 100 F	
Avis de réception lors du dépôt 35 F	 	Taxe d'express 80 F	 

le port de la lettre jusqu'à 20 g pour l'étranger passant de 30 F à 35 F le 1^{er} juillet 1957, la poste française décide, une fois n'est pas coutume, de réagir promptement.

Elle fait imprimer dès le 24 juillet 1957 un timbre à 35 F de couleur bleue et le lendemain, 25 juillet 1957, un 70 F ocre-brun. Ces deux timbres sont mis en vente le mardi 13 août 1957.

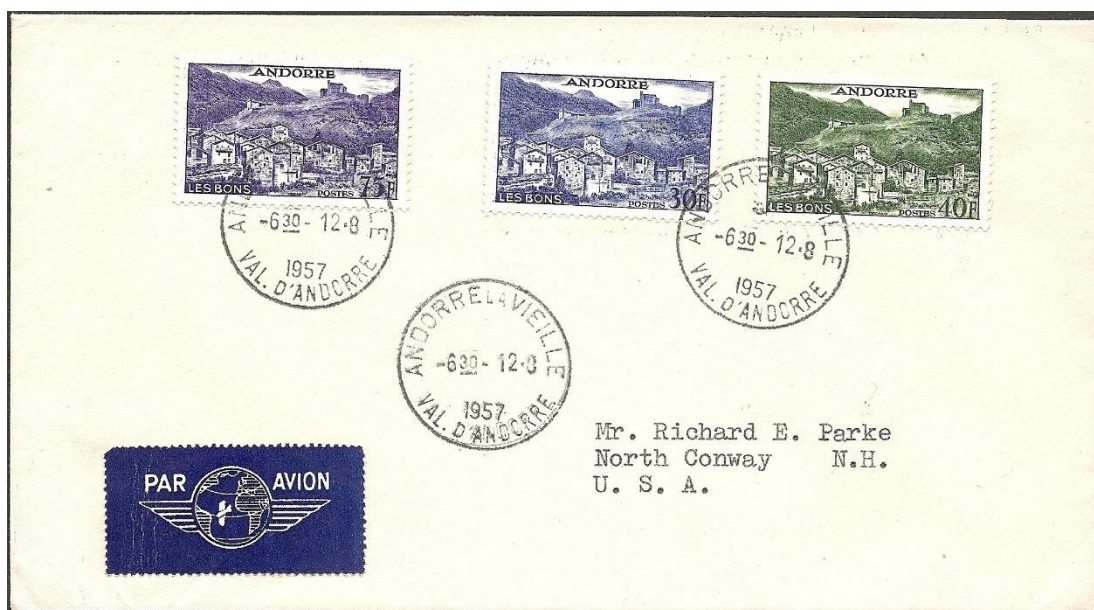
A cette occasion, il aurait été probablement utile de mettre en service un 65 F pour la lettre recommandée pour la France et, peut-être, au lieu du 70 F, un 80 F pour la lettre recommandée pour l'étranger et pour la taxe d'express dans les deux régimes.

Comme indiqué ci-dessus, le timbre à 35 F de faciale correspond, dans le tarif du 1^{er} juillet 1957, à la lettre jusqu'à 20 g pour l'étranger mais aussi au port de la lettre de 21 g à 50 g pour la France.

L'utilité du timbre à 70 F de faciale semble se réduire, seul sur lettre, à l'affranchissement des paquets-poste de 301 g à 500 g dans le régime intérieur. Il est plus utile en combinaison. Accompagné du 10 F, il représente le port de la lettre recommandée de 21 g à 50 g et la taxe d'express pour la France et l'étranger ainsi que le port de la lettre recommandée jusqu'à 20 g pour l'étranger.

Simultanément, trois timbres de la série de 1955, les 30 F, 40 F et 75 F, sont retirés le lundi 12 août 1957. Le 30 F bleu est remplacé dans le même usage par le 35 F. Les 40 F et 75 F auraient pu être conservés car ils peuvent en composition constituer notamment le montant de la lettre recommandée jusqu'à 20 g pour l'étranger (40 F x 2 et 75 F + 5 F), mais l'émission du 70 F met probablement un terme à leur maintien en vente.

Il existe des lettres dernier jour comportant les 30 F, 40 F et 75 F et des lettres premier jour comportant les 35 F et 70 F :



Enveloppes dernier jour et premier jour envoyée
à North-Conway (Etats-Unis) en date des 12 et 13 août 1957

A ce stade de l'article, je souhaiterais vous faire part d'une théorie plausible concernant les conditions d'émission des timbres à 70 F de faciale en France, à Monaco et en Andorre.

L'administration postale française entame l'impression, fin juin et début juillet 1957, du 70 F « Pont Valentré à Cahors ». Ce timbre est mis en vente le 19 juillet 1957.

Pour la poste monégasque, le 70 F jaune-orangé « Cathédrale de Monaco » est imprimé fin juillet 1957. Contrairement à la poste française, ce timbre n'est pas mis en vente immédiatement.

Rappelons pour mémoire que le 70 F ocre-brun d'Andorre est imprimé le 25 juillet 1957 et mis en vente le 13 août 1957.

L'hypothèse la plus probable consiste à supposer que le tarif de la lettre recommandée pour la France dans le tarif du 1^{er} juillet 1957 devait s'élever à 70 F. Par conséquent, les timbres adéquats sont préparés en amont et imprimés de fin juin à fin juillet 1957 pour les trois administrations postales.

Cependant, Il est décidé au dernier moment de ramener le port de la lettre recommandée pour la France à 65 F. Bien que ces timbres ne correspondent plus à l'usage prévu, ceux-ci sont envoyés dans les bureaux de poste en France et en Andorre et distribués aux usagers. En principauté de Monaco, le stock du 70 F sera mis en vente plus tardivement, en novembre 1957, lors de la parution du 65 F violet « Vue aérienne de Monaco ».

Le 70 F « Pont Valentré à Cahors » est retiré de la vente le 9 décembre 1957. Nous ne connaissons pas les dates de retrait des timbres à 70 F d'Andorre et de Monaco.

Le 70 F d'Andorre est rarissime sur courrier. Vous en trouverez deux exemplaires sur lettre ci-après. Son retrait est probablement intervenu au premier trimestre 1958, dans les semaines qui suivent l'émission du 65 F violet le 27 janvier 1958.



Lettre par avion pour Janesville (Etats-Unis) en date du 27 janvier 1958

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 35 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)

Total pour une lettre de 6 g à 10 g = 35 F + 2 x 23 F = 81 F



Lettre recommandée par avion envoyée à Mexico (Mexique) en date du 24 octobre 1957

Lettre jusqu'à 20 g = 35 F (Tarif du 1^{er} juillet 1957)
Taxe de recommandation = 45 F (Tarif du 1^{er} juillet 1957)

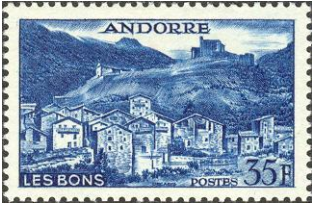
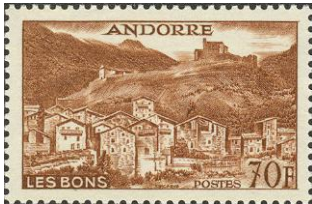
Surcharge aérienne pour l'Amérique du Nord = 23 F pour 5 g (Tarif du 15 mai 1950)
A partir du 8 août 1945, la S.A. pour le Mexique est alignée sur celle pour l'Amérique du Nord

Total pour une lettre de 1 g à 5 g = 35 F + 45 F + 23 F = 103 F

L'entreprise ayant déménagé, la lettre a été renvoyée à l'expéditeur

(Collection François Dupré)

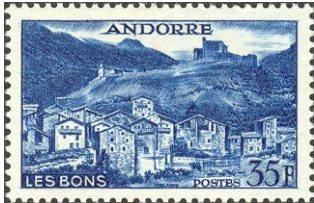
Les émissions et les retraits de timbres des 12 et 13 août 1957 modifient les affranchissements des courriers dans les deux régimes.

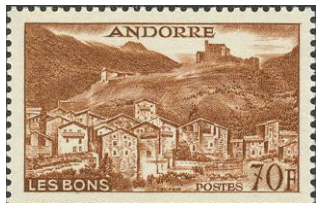
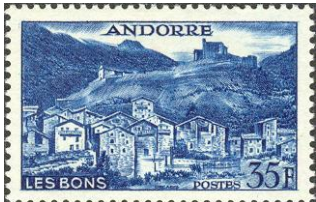
A partir du 13 août 1957 - Régime intérieur - Tarif du 1 ^{er} juillet 1957			
Lettre jusqu'à 20 g 20 F		Lettre de 21 g à 50 g 35 F	
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 12 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 15 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 6 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 12 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 20 F + 45 F = 65 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 35 F + 45 F = 80 F	 

A partir du 13 août 1957 - Régime intérieur - Tarif du 1^{er} juillet 1957

Avis de réception lors du dépôt 30 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 80 F	
--	---	--	---

A partir du 13 août 1957 - Régime étranger - Tarif du 1^{er} juillet 1957

Lettre jusqu'à 20 g 35 F		Lettre de 21 g à 40 g 55 F	
Carte postale ordinaire 20 F		Carte postale assimilée aux imprimés 8 F	

A partir du 13 août 1957 - Régime intérieur - Tarif du 1 ^{er} juillet 1957			
Imprimé par 50 g 8 F		Imprimé de 51 g à 100 g 16 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 35 F + 45 F = 80 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 55 F + 45 F = 100 F	
Avis de réception lors du dépôt 35 F		Taxe d'express 80 F	

Le manque de timbre pour la lettre recommandée jusqu'à 20 g pour la France dans le tarif du 1^{er} juillet 1957 finit par se faire ressentir et cela conduit enfin la poste française à lancer la fabrication d'une valeur réservée à cet effet.

C'est chose faite le 9 décembre 1957 et le 65 F violet est disponible au guichet en Andorre le lundi 27 janvier 1958.



Il existe de nombreuses enveloppes premier jour dont certaines ont circulées au tarif :



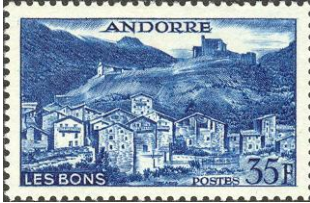
Lettre recommandée premier jour envoyée à Nice (France) – Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 65 F

A noter l'utilisation du TAD d'Andorre la Vieille au type horoplan
dont c'est l'une des dernières utilisations répertoriées

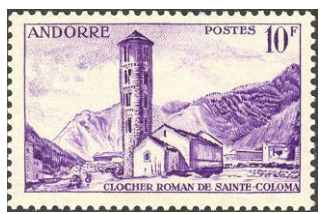
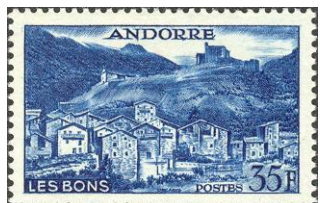
A partir du 28 janvier 1958, plus aucun timbre ne vient compléter la série courante en vente aux guichets. Toutes ces valeurs, à l'exception du 70 F ocre-brun, sont retirées de la vente le 16 juin 1961 au soir.

Le 6 janvier 1959, les tarifs postaux sont de nouveau modifiés dans les deux régimes. Cette fois-ci, des difficultés d'affranchissement vont apparaître et rien ne sera fait pour les résoudre.

Dans le régime intérieur, quelques compositions sont utilisées, notamment pour affranchir les lettres recommandées :

Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1959			
Lettre jusqu'à 20 g 25 F		Lettre de 21 g à 50 g 45 F	 

Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1959

Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 15 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 20 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 10 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 25 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 25 F + 60 F = 85 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 45 F + 60 F = 105 F	 

Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1959			
Avis de réception lors du dépôt 45 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 120 F	

Dans le régime intérieur, un timbre à 85 F aurait été probablement bien utile pour les lettres recommandées. Il aurait été possible de remplacer le 65 F violet par une valeur à 85 F au même type (Les Bons).

Dans le régime étranger (voir ci-après), la plupart des affranchissements nécessitent l'emploi de combinaisons de timbres. Le timbre destiné à la carte postale va faire grandement défaut, le 30 F au type « Les Bons » de 1955 ayant été retiré le 12 août 1957. Une réimpression de ce timbre dans une couleur différente du bleu d'origine aurait été fort appréciée par les agents des postes et les usagers.

Il faut remarquer que les émissions de timbres en anciens francs se poursuivent pendant toute l'année 1959 en France (46 timbres) et à Monaco (22 timbres).

Pour la France, un timbre à 85 F au type « Evian les Bains » est ainsi disponible le 10 février 1959.

Pour Monaco, sont émis le 85 F de la série courante au type « Place Saint Nicolas » en mai 1959 et le 65 F au type « Jasmin », surchargé 85 F, le 16 mai 1959.

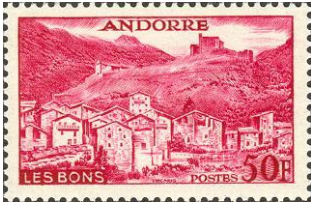
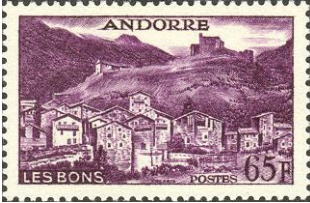
Les administrations postales françaises et monégasques procèdent également à l'émission de timbres à 30 F au cours de l'année 1959.

Pour la France, il s'agit du 30 F « Palais de l'Elysée » émis le 10 février 1959, du 30 F de la série héros de la résistance « Gaston Moutardier » émis le 25 avril 1959, du 30 F « Hassi Messaoud » émis le 23 mai 1959, de deux timbres de la série grands hommes, « Bichat » et « Bartholdi » émis le 13 juin 1959, du 30 F « Marceline Desbordes » émis le 20 juin 1959, du 30 F « Pont de Tancarville » émis le 1^{er} août 1959 et enfin du 30 F « Perpignan » émis le 14 novembre 1959.

Pour Monaco, un 30 F au type « Prince Rainier III » est émis en mai 1959.

Le trafic postal en Andorre n'est en rien comparable à celui en France ou à Monaco. Ce qui explique probablement une politique d'émission limitée au strict nécessaire pour l'Andorre.

Régime étranger - Tarif du 6 janvier 1959

Lettre jusqu'à 20 g 50 F		Lettre de 21 g à 40 g 80 F	 
Carte postale ordinaire 30 F	 	Carte postale assimilée aux imprimés 20 F	

Régime étranger - Tarif du 6 janvier 1959

Imprimé
par 50 g

20 F



Imprimé
de 51 g à 100 g

30 F



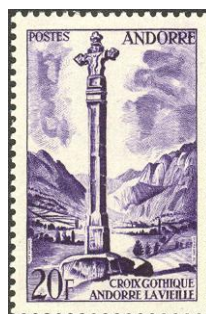
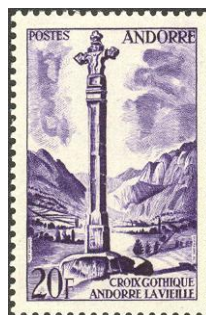
Lettre recommandée
jusqu'à 20 g

50 F + 60 F = 110 F



Lettre recommandée
de 21 g à 40 g

80 F + 60 F = 140 F

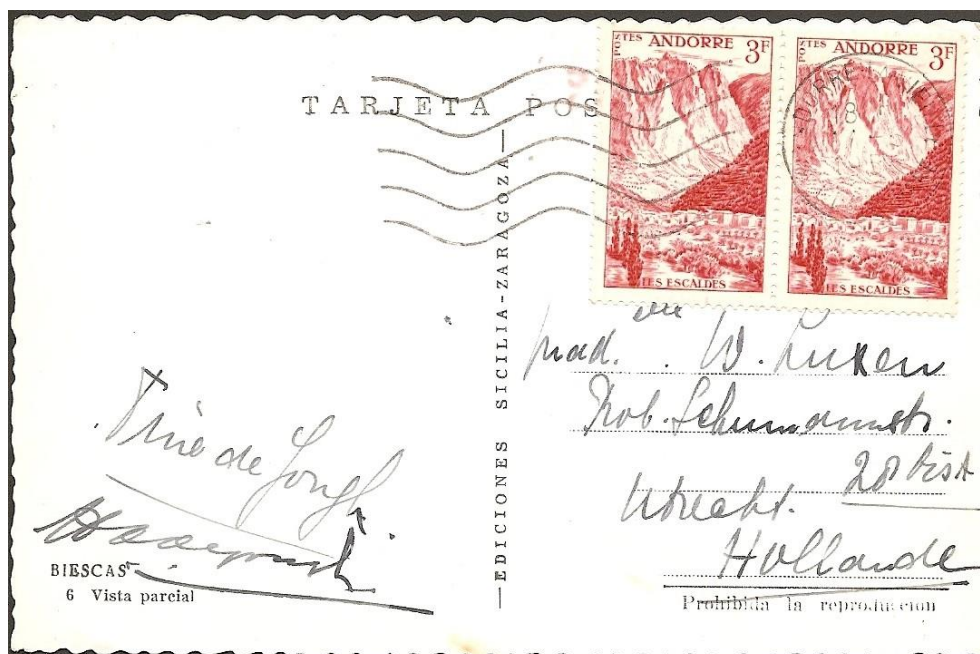


Régime étranger - Tarif du 6 janvier 1959			
Avis de réception lors du dépôt 45 F		Taxe d'expres 120 F	

En cette fin des années 1950, le courrier envoyé depuis les vallées d'Andorre est très abondant. Pour illustrer la période 1955-1961, il est presque impossible d'être exhaustif.

J'ai donc choisi de vous présenter par ordre chronologique, de 1955 à 1961, un certain nombre de pièces qui sont un peu originales par leur affranchissement ou le tarif postal utilisé.

1955



Carte postale assimilée aux imprimés pour Utrecht (Pays-Bas) en date du 17 mai 1955
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 6 F (imprimé par 50 g)
 Utilisation d'une paire du 3 F



Carte postale pour Châtillon sous Bagneux (France) en date du 17 septembre 1955
 Tarif du 6 janvier 1949 = 8 F (carte postale illustrée, avec cinq mots au plus)
 Utilisation des petites valeurs 1 F, 2 F en paire et 3F



Lettre de deuil recommandée pour Laon (France) en date du 19 septembre 1955
 Tarif du 8 décembre 1951 = 25 F (lettre de 21 g à 50 g)
 Tarif du 1^{er} juillet 1949 = 35 F (taxe de recommandation)
 Total = 25 F + 35 F = 60 F

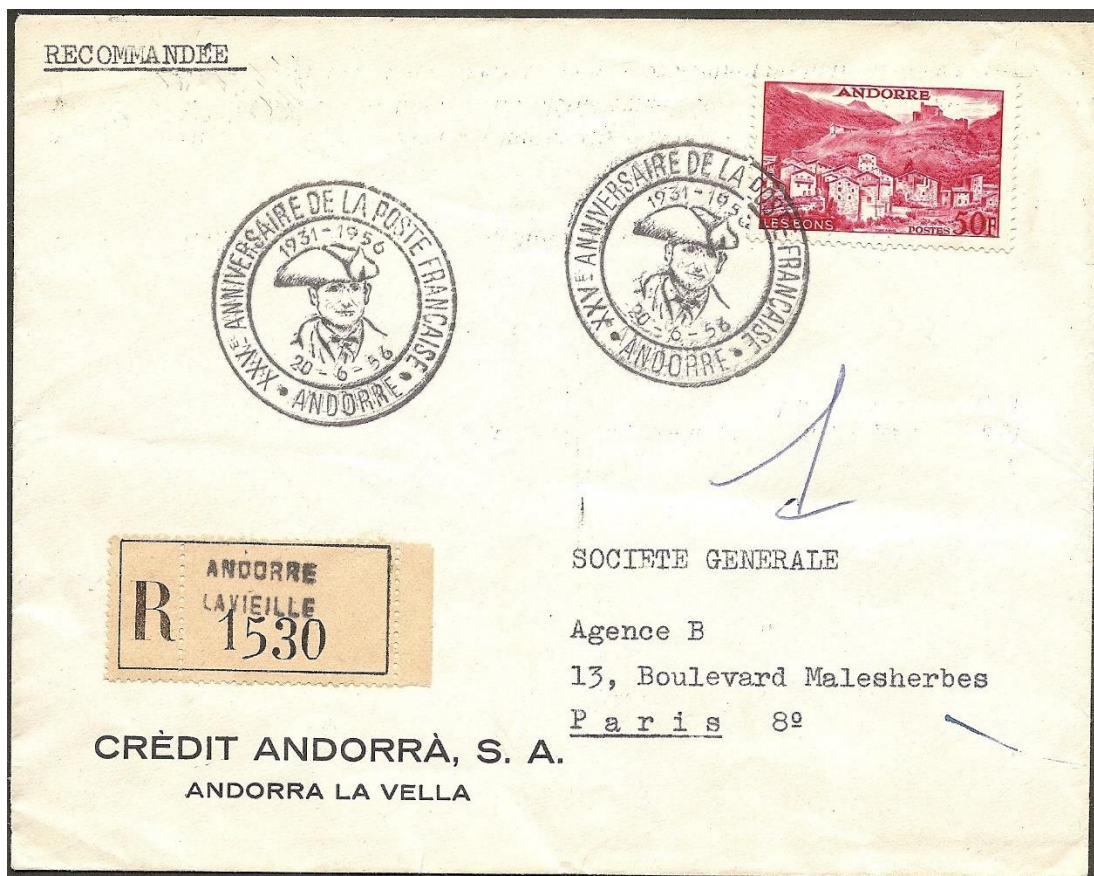


Lettre recommandée par avion pour Harvey (Etats-Unis) en date du 18 mars 1955
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 45 F (taxe de recommandation)
 Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)
 Total pour une lettre de 6 g à 10 g = 30 F + 45 F + 2 x 23 F = 121 F

1956



Lettre recommandée par avion pour New-York (Etats-Unis) en date du 25 octobre 1956
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 45 F (taxe de recommandation)
 Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)
 Total = 30 F + 45 F + 23 F = 98 F



Lettre recommandée pour Paris (France) en date du 20 juin 1956

Tarif du 6 janvier 1949 = 15 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 1^{er} juillet 1949 = 35 F (taxe de recommandation)

Total = 15 F + 35 F = 50 F



Lettre par avion pour San Francisco (Etats-Unis) en date du 11 décembre 1956

Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)

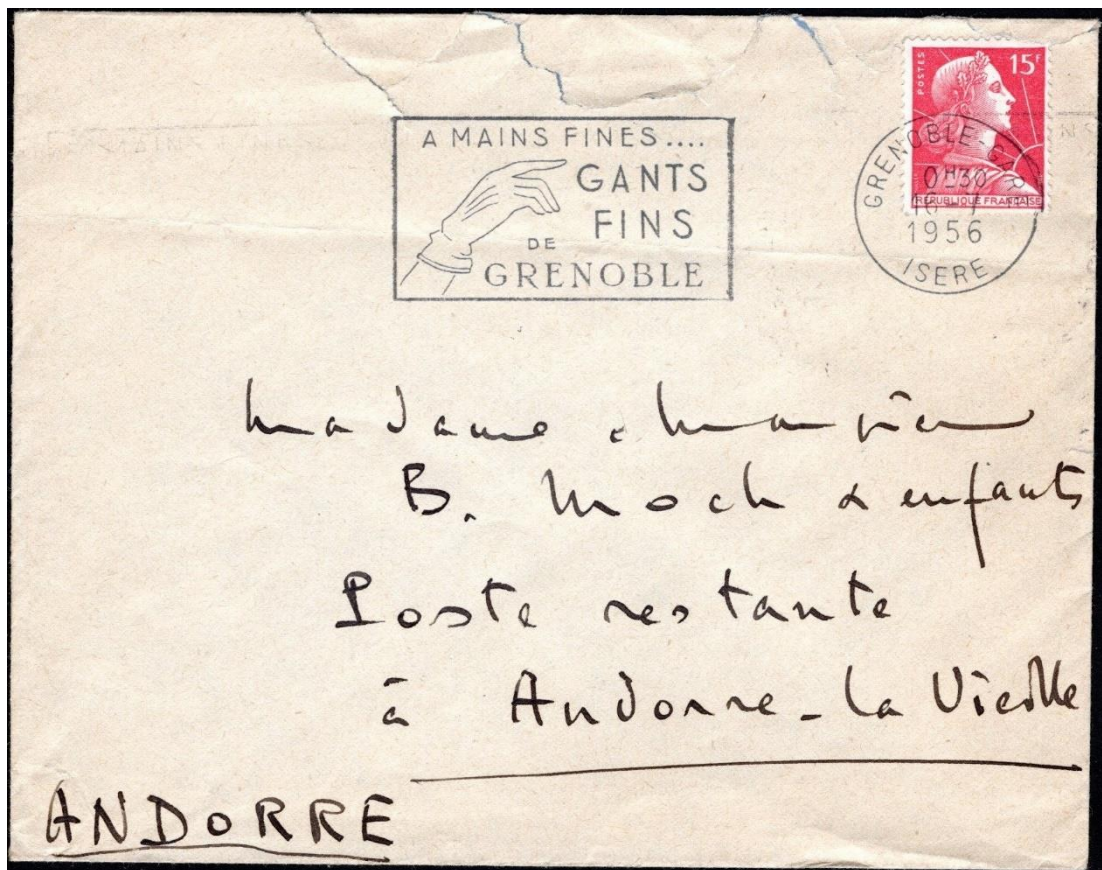
Total = 30 F + 23 F = 53 F



Lettre recommandée pour Haïfa (Israël) en date du 6 décembre 1956
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g et 18 F par 20 g en plus)
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 45 F (taxe de recommandation)
 Total pour une lettre de 41 g à 60 g = 30 F + 45 F + 2 x 18 F = 111 F



Lettre recommandée pour Dublin (Irlande) en date du 26 juin 1956
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g et 18 F par 20 g en plus)
 Tarif du 1^{er} mai 1951 = 45 F (taxe de recommandation)
 Total pour une lettre de 21 g à 40 g = 30 F + 45 F + 18 F = 93 F



Lettre envoyée de Grenoble (France) affranchie avec le 15 F rouge « Marianne de Müller »
pour Andorre la Vieille en poste restante le 16 juillet 1956
Taxe de poste restante A.O. (Autres Objets) = 10 F - Tarif du 6 janvier 1949
acquittée grâce au 10 F violet « Santa Coloma » au lieu du timbre-taxe à 10 F au type « Gerbes »
Timbre à date d'Andorre la Vieille au type IV du 20 juillet 1956



Lettre par avion pour Vienne (Autriche) du 29 novembre 1956

Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 15 mai 1950 = 8 F (surtaxe aérienne pour l'Europe)

Affranchissement réalisé : 30 F

Affranchissement dû = 38 F (30 F + 8 F) - Surtaxe aérienne manquante

La surtaxe aérienne pour l'Autriche n'est supprimée qu'en 1966

Taxe due = $(38 \text{ F} - 30 \text{ F}) \times 2 = 8 \text{ F}$ - $8 \text{ F} \times 2 = 16 \text{ F}$

1 Franc Or = 115 F

$16 \text{ F} = 16/115 = 0,13 \text{ FO}$ - Montant indiqué sur la lettre (T 0,13)

1 F = 0,08 Schilling (1 Schilling = 100 Groschen)

$1 \text{ FO} = 0,08 \times 115 = 9,20 \text{ S}$

Taxe finale = $0,13 \times 9,20 = 1,20 \text{ S}$ - Montant indiqué sur la lettre (T S 1 g 20)

Taxation matérialisée par une bande de trois du timbre-taxe à 40 Groschen
oblitérée du timbre à date de Vienne du 3 décembre 1956

1957



Lettre recommandée pour Skipton (Grande-Bretagne) en date du 18 mars 1957
Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)
Tarif du 1^{er} mai 1951 = 45 F (taxe de recommandation)
Utilisation du 75 F seul sur lettre



Lettre par avion pour Janesville (Etats-Unis) en date du 30 juin 1957
Tarif du 1^{er} mai 1951 = 30 F (lettre jusqu'à 20 g)
Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)
Total pour un lettre de 6 g à 10 g = 30 F + 2 x 23 F = 76 F
Dernier jour du tarif à 30 F



Lettre pour Paris (France) en date du 3 juillet 1957

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 20 F (lettre jusqu'à 20 g)

Affranchissement à 15 F - Manque 5 F

Taxe = 5 F x 2 = 10 F portée au minimum de perception de 15 F (tarif du 1^{er} juillet 1957)

Timbres-taxe au type gerbe oblitérés du TAD de Paris du 4 juillet 1957



Lettre par avion pour Philadelphie (Etats-Unis) en date du 27 octobre 1957

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 35 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)

Total = 35 F + 23 F = 58 F



Lettre recommandée pour Paris (France) en date du 31 décembre 1957

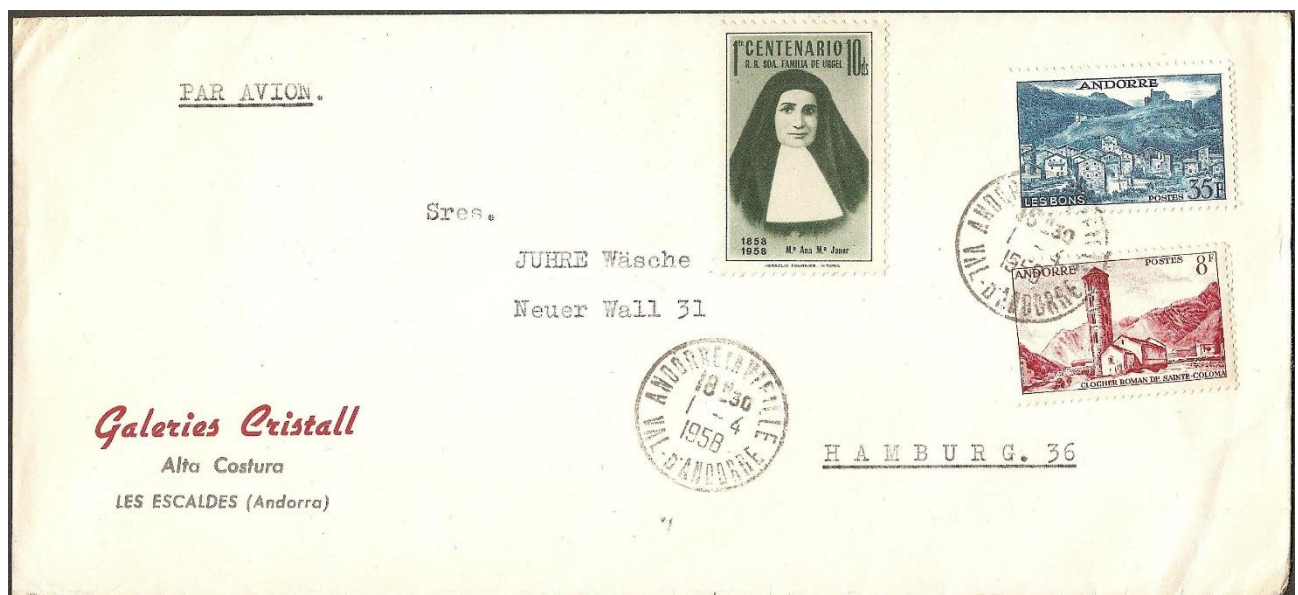
Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 20 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 45 F (taxe de recommandation)

Total = 20 F + 45 F = 65 F

Le timbre à 65 F ne paraît que le 27 janvier 1958

1958



Lettre par avion pour Hambourg (Allemagne) en date du 1^{er} avril 1958

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 35 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 15 mai 1950 = 8 F pour 20 g (surtaxe arienne pour l'Europe)

Total pour une lettre de 1 g à 5 g = 35 F + 8 F = 43 F



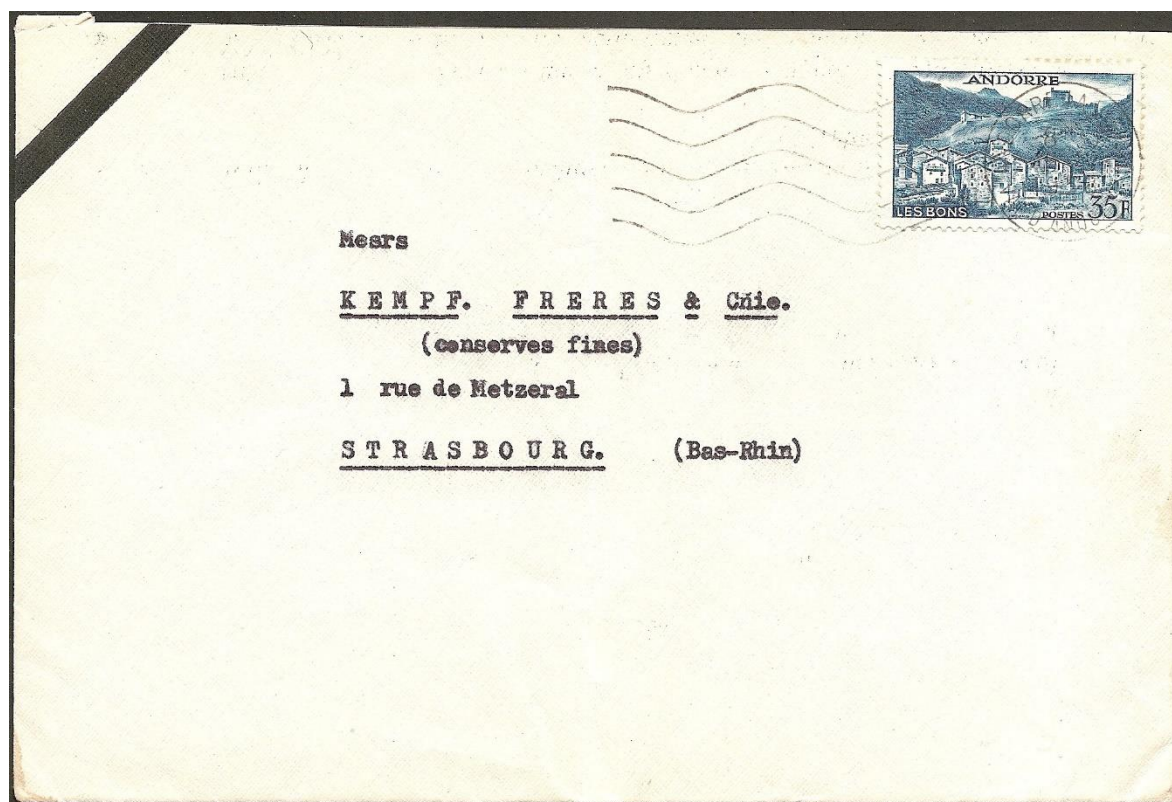
Lettre recommandée pour Skipton (Grande-Bretagne) en date du 30 mai 1958

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 35 F (lettre jusqu'à 20 g et 20 F par 20 g en plus)

Tarif du 1^{er} mai 1951 = 45 F (taxe de recommandation)

Pour une lettre de 61 g à 80 g = 35 F + 3 x 20 F + 45 F = 140 F

Utilisation tardive du TAD du type 2 bis d'Andorre la Vieille



Lettre de deuil pour Strasbourg (France) en date du 5 décembre 1958

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 35 F (lettre de 21 g à 50 g)



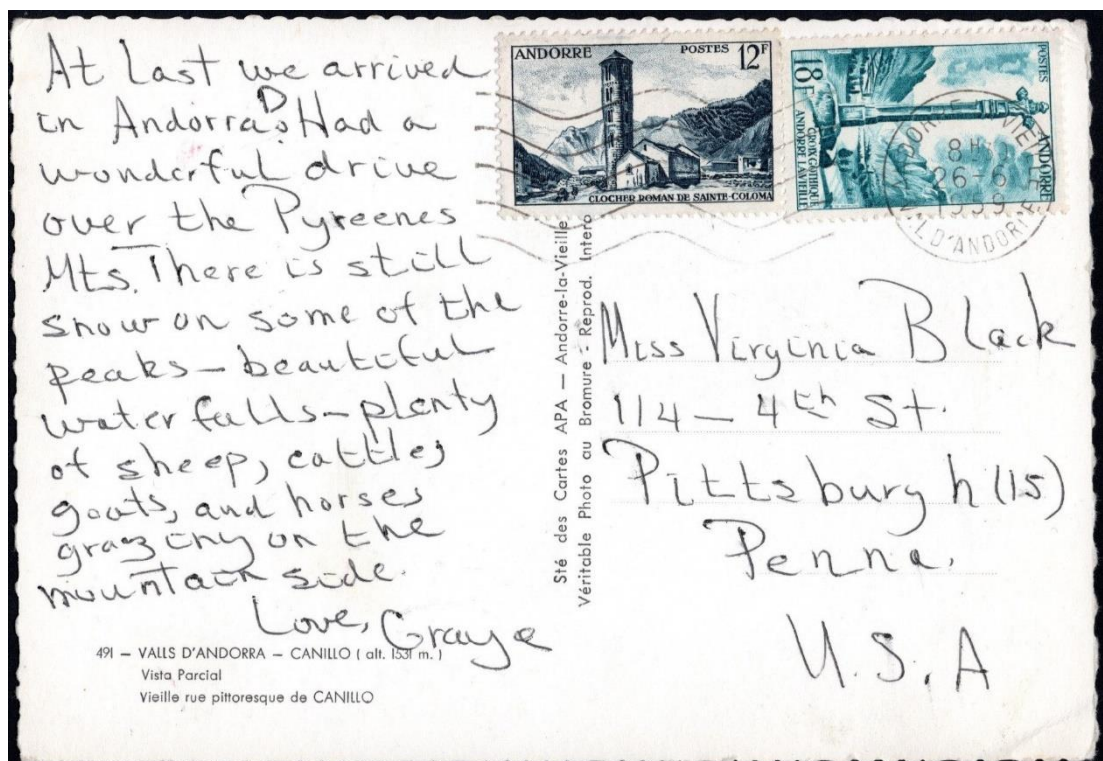
Lettre par avion pour New-York (Etats-Unis) en date du 27 décembre 1958

Tarif du 1^{er} juillet 1957 = 35 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 10 mai 1958 = 30 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)

Total pour une lettre de 6 g à 10 g = 35 F + 2 x 30 F = 95 F

1959



Carte postale pour Pittsburgh (Etats-Unis) en date du 26 juin 1959

Tarif du 6 janvier 1959 = 30 F (carte postale ordinaire)

Aucun timbre à 30 F n'est disponible

Les combinaisons les plus simples sont : 5 F + 25 F, 10 F + 20 F, 2 x 15 F et 12 F + 18 F



Lettre par expès pour Paris (France) en date du 13 mars 1959

Tarif du 6 janvier 1959 = 25 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 6 janvier 1959 = 120 F

(taxe d'expès pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur)

Total = 25 F + 120 F = 145 F

Lettre envoyée à M. Jacques FOCCART (1913-1997)

« Monsieur France Afrique » auprès notamment du Général de Gaulle.



Lettre par avion pour Toledo (Etats-Unis) en date du 14 avril 1959

Tarif du 6 janvier 1959 = 50 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 6 janvier 1959 = 35 F pour 5 g (surtaxe arienne pour l'Amérique du Nord)

Total = 50 F + 35 F = 85 F



Lettre recommandée par avion pour Genève (Suisse) en date du 13 octobre 1959

Tarif du 6 janvier 1959 = 50 F (lettre jusqu'à 20 g et 30 F par 20 g en plus)

Tarif du 6 janvier 1959 = 60 F (taxe de recommandation)

Tarif du 6 janvier 1959 = 20 F par 20 g (surtaxe aérienne pour l'Europe)

Total pour une lettre de 81 g à 100 g = 50 F + 4 x 30 F + 60 F + 5 x 20 F = 330 F

La surtaxe aérienne pour la Suisse a été supprimée pour les lettres jusqu'à 20 g le 15 mai 1950

Au-dessus de 20 g, elle s'applique sur la totalité du poids

Début 1959, un nouveau timbre à date est mis en service au bureau d'Andorre la Vieille. Les TAD au type 2 bis et au type 4 sont retirés courant 1959 :



retiré au printemps 1959



retiré à l'été 1959



nouveau TAD

1960

Le nouveau franc est mis en place le 1^{er} janvier 1960. Les timbres français dans cette nouvelle monnaie sont immédiatement disponibles le 2 janvier 1960. En Principauté de Monaco, la série courante en nouveau franc paraît le 1^{er} juin 1960.

Au début de l'année 1960, les stocks de timbres en anciens francs sont encore importants en Andorre et il convient de les utiliser au maximum avant l'introduction des nouvelles valeurs.

Aussi, l'administration postale prend son temps et imprime les timbres en nouveau francs destinés à l'Andorre entre octobre et décembre 1960.

Cependant, trois valeurs sont épuisées en fin d'année 1960 ou au tout début de l'année 1961. Il s'agit des 10 F, 20 F et 25 F qui font l'objet d'un retraitage les 21 et 22 février 1961. Ces coins-datés sont très difficiles à réunir.

Il y a donc, à l'hiver 1960-1961, une situation particulière où la poste française fait imprimer à quelques semaines d'intervalle des timbres en ancien franc et en nouveau franc pour la Principauté d'Andorre.

Il faut attendre le 17 juin 1961 pour que les timbres en nouveaux francs soient distribués en Andorre.



Lettre recommandée pour Essen (RFA) en date du 7 avril 1960

Tarif du 6 janvier 1959 = 50 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 6 janvier 1959 = 60 F (taxe de recommandation)

Total = 50 F + 60 F = 110 F



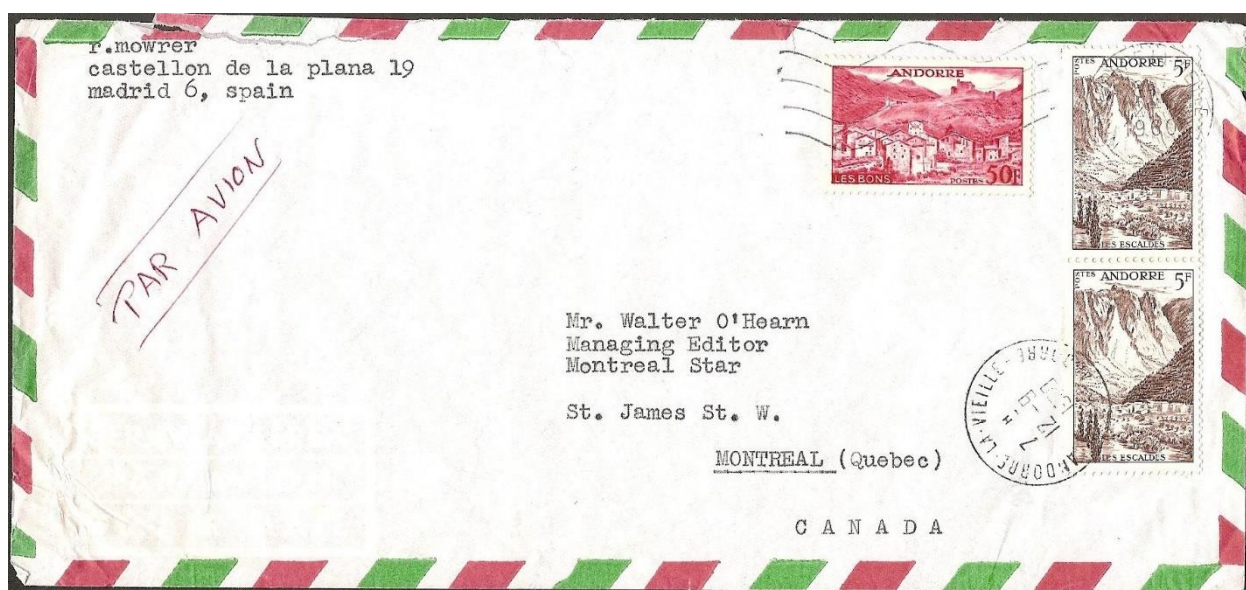
Lettre recommandée pour Lyon (France) en date du 29 octobre 1960

Tarif du 6 janvier 1959 = 25 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 6 janvier 1959 = 60 F (taxe de recommandation)

Total = 25 F + 60 F = 85 F

Il n'y a pas de timbre à 85 F de disponible



Lettre par avion pour Montréal (Canada) du 12 septembre 1960

Tarif du 6 janvier 1959 = 25 F (tarif spécial pour le Canada)

Tarif du 6 janvier 1959 = 35 F (surtaxe aérienne pour l'Amérique du Nord)

Total = 25 F + 35 F = 60 F

1961



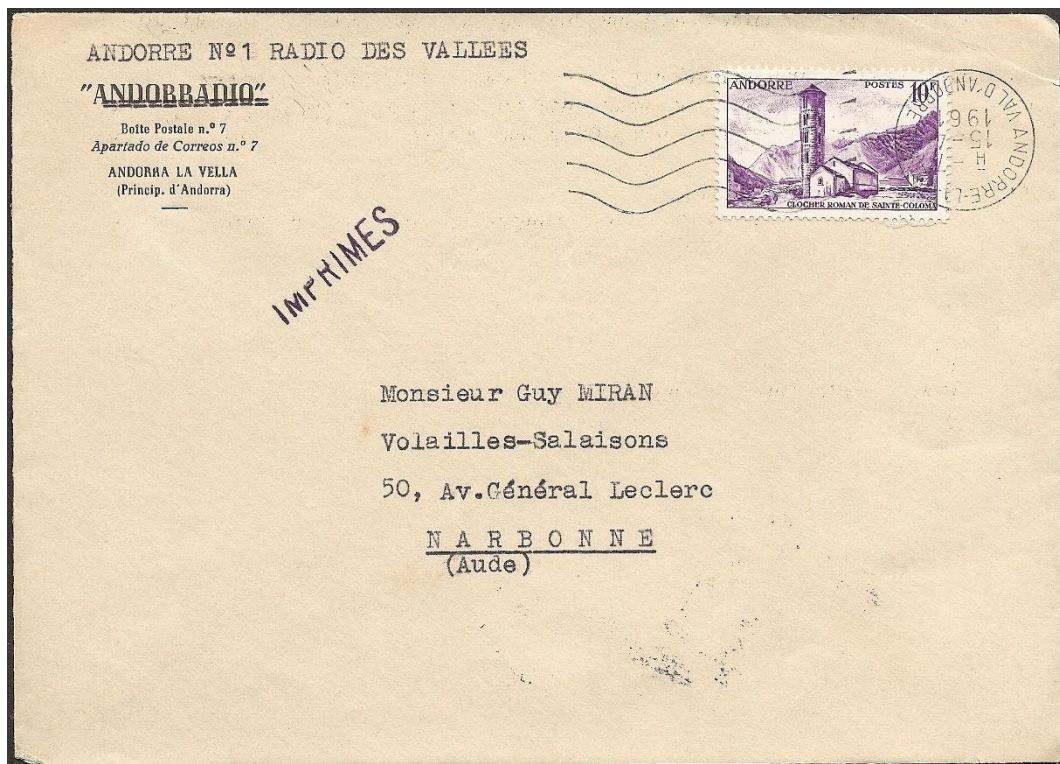
Lettre recommandée pour Stuttgart (RFA) en date du 19 février 1961

Tarif du 6 janvier 1959 = 50 F (lettre jusqu'à 20 g)

Tarif du 6 janvier 1959 = 60 F (taxe de recommandation)

Total = 50 F + 60 F = 110 F

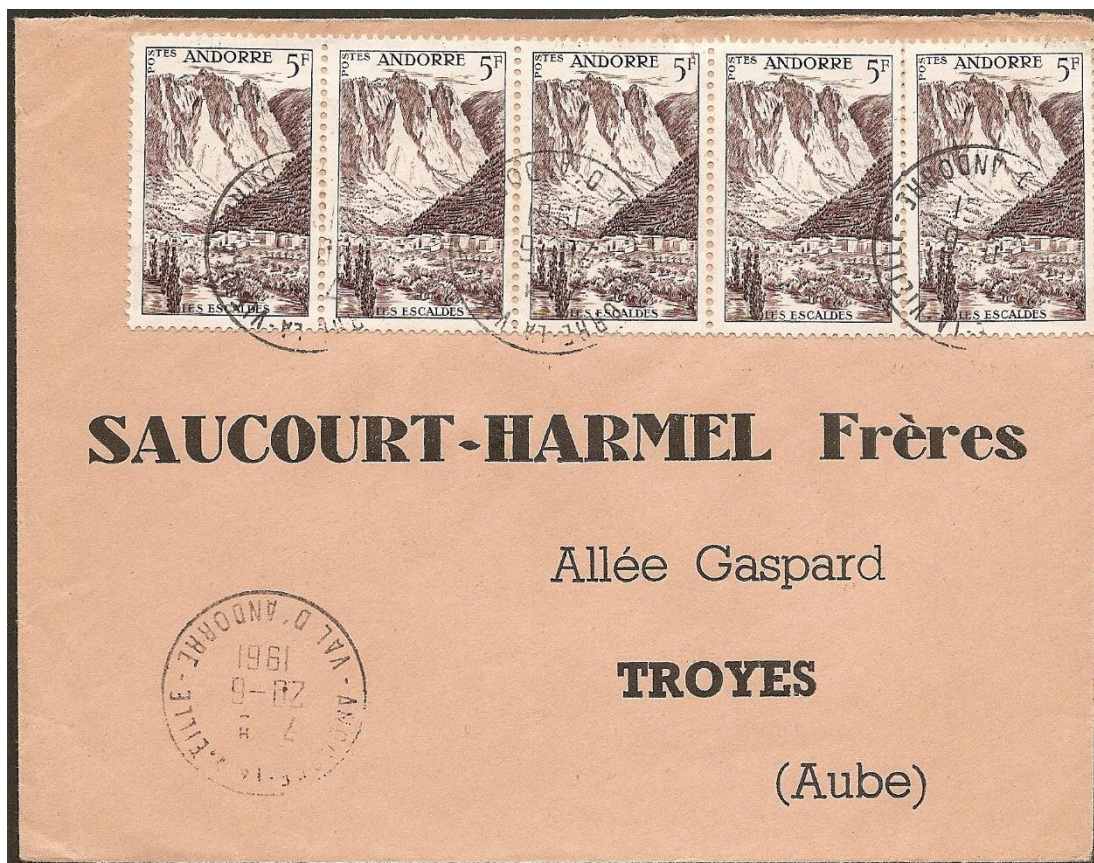
Le 10 F violet est épuisé depuis l'automne 1960 d'où l'utilisation d'une paire du 5 F



Imprimé ordinaire pour Narbonne (France) en date du 15 avril 1961

Tarif du 6 janvier 1959 = 10 F (imprimé ordinaire jusqu'à 20 g)

Le 10 F a été réimprimé fin février 1961

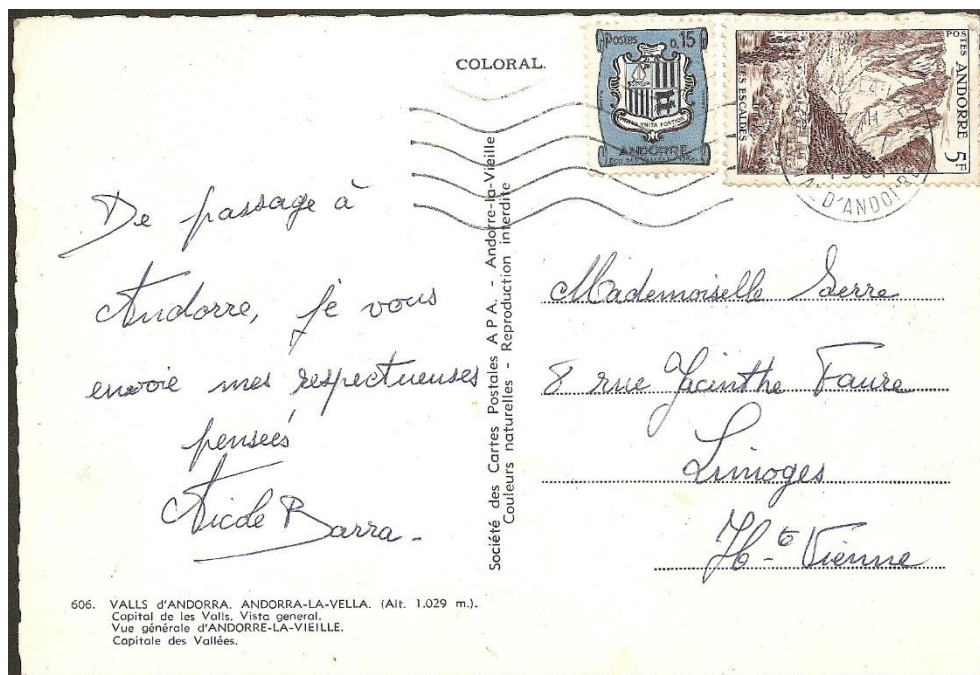


Lettre pour Troyes (France) en date du 20 juin 1961

Tarif du 6 janvier 1959 = 25 F (lettre jusqu'à 20 g)

Utilisation tardive d'une bande de 5 du 5 F

Les timbres en nouveaux francs ont été émis le 17 juin 1961



Carte postale pour Limoges (France) en date du 31 juillet 1961

Tarif du 6 janvier 1959 = 20 F (carte postale ordinaire ou illustrée)

Affranchissement mixte : 5 F (utilisation tardive) + 15 c blason émis le 17 juin 1961